

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 353 mètres carrés située 2, montée de la Velette à Rillieux la Pape et appartenant à la société BCI.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, cette parcelle qui a été nécessaire à l'élargissement de la voie précitée, serait acquise à titre purement gratuit ;

B - Propose d'approuver ce compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique d'acquisition à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve le compromis susvisé et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,